

# ZAPPING



LETTRE D'INFORMATION  
CFE-CGC ArianeGroup

#4

CFE-CGC  
ESM

## POUVOIR D'ACHATS

En Avril 2022, la CFE-CGC signe un accord de Politique Salariale avec un des meilleurs niveaux du secteur et ce, malgré un contexte industriel complexe.

Avec cette signature, la CFE-CGC a pris ses responsabilités. Qui plus est, à cette date, nous n'avions aucune certitude sur la projection de l'inflation à fin d'année 2022.

C'est la raison pour laquelle la mise en place d'une clause de revoyure dans cet accord a emporté notre signature.

En juin 2022 la CFE-CGC signe un accord d'intéressement avec des objectifs ambitieux, mais jugés atteignables.

Ces deux accords majoritaires sont applicables et appliqués...

Lundi 20 Février, le CEO ArianeGroup convoque les organisations syndicales signataires pour annoncer le versement :

- d'une prime de partage de la valeur d'un montant uniforme de 1500€ dans le cadre de la revoyure,
- d'un intéressement estimé à 500€ en moyenne et d'un complément d'intéressement d'un montant de 1000€ toujours en moyenne.

Ces annonces sont une bonne nouvelle et montrent l'engagement tenu par la Direction auprès des signataires des accords (CFE-CGC, CFDT, FO).

Rappelons-le, seuls les signataires peuvent se prévaloir de l'application d'un accord !

Il est trop facile de critiquer, ne jamais rien signer, pour ensuite réclamer une clause de revoyure et se l'attribuer.

La CFE-CGC a pris ses responsabilités et constate un résultat positif.

## MINIS CONVENTIONNELS

L'UIMM a brutalement annoncé que les négociations étaient terminées !

*C'était le Mercredi 25 Janvier dernier.*

Les organisations syndicales et l'UIMM se sont rencontrées pour poursuivre les négociations des salaires minima Ingénieurs et Cadres 2023.

Constatant un écart entre les revendications des organisations syndicales et sa dernière proposition (4,5%), l'UIMM a brutalement annoncé que les négociations étaient terminées !

La CFE-CGC regrette cette décision alors qu'une séance de négociation était encore planifiée le 8 février.

## FUTURE CONVENTION

La nouvelle Convention Collective de la Métallurgie, entrera en vigueur le 1er Janvier 2024.

De nombreuses informations, parfois fausses, circulent.

L'occasion de démêler le Vrai du Faux !

- Pourquoi la classification évalue-t-elle l'emploi occupé et non le salarié ?
- Aujourd'hui un diplôme d'ingénieur garantit d'être Cadre : est-ce encore vrai demain ?
- Comment le déploiement va-t-il se passer dans les entreprises ?

La CFE-CGC est présente pour vous expliquer cette nouvelle classification.

Elle le sera pour accompagner les salariés qui en feront la demande le moment venu.

Retrouvez les réponses à ces questions dans notre application mobile !

TÉLÉCHARGEZ NOTRE  
APPLICATION MOBILE



## BUDGET DU CSE 2023

Le budget 2023 du CSE vient d'être adopté. Dans la continuité des budgets précédents, la CFE-CGC l'a construit selon des axes clairs :

- Disposer d'une trésorerie saine qui donne des marges de manœuvres malgré une baisse d'effectif constante depuis 6 ans
- Continuer d'améliorer les prestations proposées aux salariés
- Préparer des projets : le CSE se doit d'améliorer les infrastructures à disposition des salariés pour se mettre à niveau par rapport aux autres sites ArianeGroup.

Cette année nous avons donc entériné des mesures qui étaient exceptionnelles, et validé des nouveautés, en voici quelques unes :

- Colonies de vacances et « voyage exceptionnel des 17 ans »
- Voyages groupes variés qui rencontrent un franc succès
- Chèque CSE ancré dans le budget, Chèque de Noël Ouvrant Droit augmenté à 100€, Chèques Vacances, augmentés de 10€ à 30€, selon la composition familiale
- Hausse de l'aide plateau repas de 0,50€
- Un aménagement de la partie service du restaurant d'entreprise doit être menée à l'été 2023 et clôturera ainsi le projet engagé en 2022.

A ce titre, le CSE va inaugurer la nouvelle partie cafétéria.

Après la création d'une terrasse, les salariés pourront désormais profiter d'un coin détente amélioré avec les baby-foot historiques, désormais accompagnés d'un billard, ainsi que **46 nouvelles places de repas et un tout nouvel espace cosy pour boire le café et échanger entre collègues.**

**Tous ces choix ont pu être validés, malgré une baisse de dotation, grâce à la gestion mise en place par la majorité qui gère le CSE depuis 2018 !**

## CONVENTION SDIS

L'été 2022 aura été marqué par de puissants incendie en Gironde ou encore en Finistère. Ces incendies d'ampleur majeure, ont nécessité l'appel à de nombreux volontariats dont les pompiers volontaires salariés d'entreprises de notre territoire.

La CFE-CGC avait alors demandé à ArianeGroup de mettre en place une convention pour l'ensemble des établissements ArianeGroup avec les SDIS.

Le dossier progresse puisqu'une convention entre ArianeGroup et le SDIS29 vient d'être signée.

**La CFE-CGC se réjouit de cette annonce et attend impatiemment les mêmes décisions pour la Gironde.**

## ÇA C'EST DIT !

*« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas les faire. C'est parce que nous n'osons pas les faire qu'elles sont difficiles. »*

*Sénèque*

## TOP...PAS TOP !

☺ **LA CFE-CGC IMPLIQUÉE** : première et seule organisation syndicale française à avoir adhéré au Global Compact des Nations Unies en 2018, la CFE-CGC est de longue date impliquée dans les questions de développement durable.

☺ **RESPECT DES ENGAGEMENTS** : Vos élus CFE-CGC œuvrent depuis le début du mandat pour améliorer les prestations du CSE et les infrastructures mises à disposition des salariés. Nous sommes fiers de voir les projets pour lesquels nous nous sommes engagés avancer et améliorer le quotidien des salariés.

